

# Commune de Fontaine-les-Coteaux

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 04 mars 2024 à 19h15 à l'annexe de la mairie de Fontaine-les-Coteaux, sous la Présidence de Monsieur Philippe BRAEM et en présence de 9 conseillers sur 10.

Date de la convocation : 26/02/2024

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/12/2023.
2. Travaux de rénovation de l'ancienne école 6 bis rue des écoles : demande de subvention au titre du Fonds Vert
3. Travaux de rénovation de l'ancienne école 6 bis rue des écoles : demande de subvention au titre de FACIL.
4. Demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire.
5. Décisions.
6. Informations du Maire et des Adjoints.
7. Questions diverses.

## Conseillers présents :

M. Philippe BRAEM, Mme Nathalie PLOUX, M. Claude FONTENNE, M. Michael DAVID, M. Jean-Luc HUARD, Mme Fabienne ULUDAG, M. Patrick RENARD, Béatrice CHEVAIS, Marie-Charlotte SAVALLI.

Conseiller excusé : M. Adrien ROCHEREAU

Secrétaire de séance : M. Claude FONTENNE.

*Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.*

### **1. Approbation du procès-verbal des réunions du 11/12/2023.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 11/12/2023.

### **2. Travaux de rénovation de l'ancienne école 6 bis rue des écoles : demande de subvention au titre du Fonds Vert.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de Fontaine-les-Coteaux a le projet de rénover entièrement une ancienne école pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert »,
- autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- inscrit les dépenses correspondantes au budget communal 2024.

### **3. Travaux de rénovation de l'ancienne école 6 bis rue des écoles : demande de subvention au titre de FACIL.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5216-5 alinéa VI,

Vu la délibération n°TV-D-090418-08 du 09 avril 2018, qui a institué un fonds d'aides communautaire pour soutenir financièrement les investissements des communes de moins de 1000 habitants.

Vu la délibération du 9 octobre 2023 qui modifie le champ d'éligibilité des projets communaux avec la prise en compte de nouveaux domaines non retenus jusqu'alors.

Considérant que la Commune de Fontaine-les-Coteaux a le projet de rénover entièrement une ancienne école.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois au taux maximum, au titre du dispositif « F.A.C.I.L »,
- autorise le Maire à solliciter cette subvention et à signer la convention avec la CATV et tout document y afférant.
- inscrit les dépenses correspondantes au budget communal 2024.

#### 4. Demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille habitant la commune sollicite une aide financière pour son enfant qui participe à un voyage scolaire.

Le Maire propose un modèle de fonctionnement qui a vocation à s'appliquer à toutes les demandes d'aide financière dans le cadre d'un voyage scolaire pour les enfants habitant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'octroyer une subvention à hauteur de 50 € par enfant et par an aux familles qui en font la demande.
- De verser cette somme aux parents des enfants concernés par les voyages scolaires, sur production d'une pièce justificative d'inscription et d'une pièce justificative de paiement, fournies par l'établissement scolaire.

#### 5. Décisions

Le Maire fait savoir qu'en vertu des délégations dont il dispose, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

##### Décision 1/2024 :

- Décide de signer un contrat avec la société BATEC pour la réalisation de la mission SPS relative aux travaux de réhabilitation de l'ancienne école pour un montant de 2 415.00 € HT (2 898.00 € TTC).

##### Décision 2/2024 :

- Décide d'accepter un don de 400 €.

##### Décision 3/2024 :

- Décide d'accepter un don de 86.40 €

#### 6. Informations du Maire et Adjoint.

Le Maire informe le Conseil que les zones urbaines de la commune sont définies dans le PLUi-H.

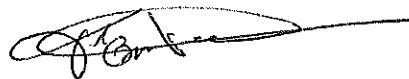
M. Claude FONTENNE fait part au Conseil que le garde-corps d'un pont sur l'ancienne ligne (route de Montoire) a été scié et volé dans la semaine avant Noël.

Mme Marie-Charlotte SAVALLI, membre de la commission enfance-jeunesse à la CATV, informe les membres du Conseil que les centres de loisirs de Vendôme sont ouverts 8 semaines sur 8 (vacances scolaires) alors que ceux des autres communes du territoire sont ouverts 4 semaines sur 8 !

Mme Fabienne ULUDAG signale que tous les ans, il y a des accidents à la Bazolière, route de Cellé. Le signalement sera remonté au Conseil Départemental (RD 94) pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le secrétaire de séance



Claude FONTENNE

le Maire,

